

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-80 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO VS-R-2014-53 CONCERNANT LES
LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE SAGUENAY**

Règlement numéro VS-R-2021-80 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 7 juin 2021.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU que la Ville de Saguenay a adopté, le 2 juin 2014, le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay;

ATTENDU que le conseil désire modifier le règlement VS-R-2014-53;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 3 mai 2021;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement numéro VS-R-2014-53 de manière à :

- 1) **REMPPLACER** à l'Annexe A les limites de vitesse suivantes :

Vitesse	Numéro	Rue	Type rue	Territoire rue	Longueur (m)	Classification fonctionnelle
50	2774291	Bourget	Rue	Chicoutimi	105.78	Locale
70	2778861	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	251.98	Artère
70	2778862	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	159.58	Artère
70	2783028	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	75.12	Collectrice
70	34982	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	36.17	Artère
70	34983	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	10.88	Artère
70	34984	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	72.76	Collectrice
70	34985	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	73.26	Collectrice
70	34986	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	10.82	Artère
70	34987	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	35.56	Artère
50	2776795	Cyprès	Rue des	Jonquière	37.21	Locale
50	2776796	Cyprès	Rue des	Jonquière	64.61	Locale
50	2776843	Saules	Rue des	Jonquière	177.11	Locale

Par les suivantes :

Vitesse	Numéro	Rue	Type rue	Territoire rue	Longueur (m)	Classification fonctionnelle
30*	2774291	Bourget	Rue	Chicoutimi	105.78	Locale
50	2778861	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	251.98	Artère
50	2778862	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	159.58	Artère
50	2783028	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	75.12	Collectrice
50	34982	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	36.17	Artère
50	34983	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	10.88	Artère
50	34984	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	72.76	Collectrice
50	34985	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	73.26	Collectrice
50	34986	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	10.82	Artère
50	34987	Barrette	Boulevard	Chicoutimi	35.56	Artère
30*	2776795	Cypès	Rue des	Jonquière	37.21	Locale
30*	2776796	Cypès	Rue des	Jonquière	64.61	Locale
30*	2776843	Saules	Rue des	Jonquière	177.11	Locale

*lundi au vendredi de 7 h – 17 h de septembre à juin.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment complétées selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

MAIRESSE

GREFFIÈRE